



FC/FC
AGCM1020150000.WPV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2015

-:-

Compte-rendu

L'an deux mille quinze, le vingt quatre septembre, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON (départ 20h36), Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK (départ 23h30), M. Jocelyn LEPELLETIER (arrivée à 20h57), M. Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Elodie LEMAITRE, M. Bernard DUPIN (départ 20h36), Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Pascal PROVENT, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAUVAND, M. Michaël MARTIAL, M. Moncef BEN YAROU, M. Dominique SERVANTON, M. Pierre BONHOMME, Monsieur Luc PEYRE, Mme Aurélie RAPICAULT, M. Pierre COILBAULT, Mme Jacqueline GEYL, M. Stéphane COLONEAUX, Mme Yannick PIAU, Mme Milène COITOUX, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER, Mme Sylvie BERLINE.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Fernand BERSON représenté par Mme Karen CHAFFIN à partir de 20h36
M. Jocelyn LEPELLETIER représenté par M. Michaël MARTIAL jusqu'à 20h57
Mme Gaëlle CREPIN représentée par Mme Françoise SOURD
Mme Laure HUBERT représentés par Mme Elodie LEMAITRE jusqu'à 20h50
M. Jean-Claude ROY représenté par M. Clément DECROUY
Mme Myriam SEDDIKI représentée par M. Daniel PIGEON-ANGELINI
Mme Jacqueline STAPHORST représentée par M. Dominique SERVANTON
Mme Diane SCEMAMA représentée par Mme Marine RENAUVAND

SECRETAIRE : M. Pierre BONHOMME

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45.

INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire procède à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux, Monsieur Luc PEYRE et Madame Aurélie RAPICAULT, suite à la démission de deux adjoints pour raisons personnelles.

Approbation des procès verbaux des 3 avril et 27 mai 2015.

1 – ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Anne-Laurence DELAULE qui sera en charge de l'Education en plus des affaires scolaires.

Est élue 6^{ème} adjoint au Maire : Mme Anne-Laurence DELAULE

2 – ELECTION D'UN ADJOINT DE QUARTIER

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Pascal PROVENT qui sera Adjoint de quartier pour le quartier de Lallier/Bicêtre tout en conservant la délégation qu'il a actuellement sur la citoyenneté, l'entrepreneuriat numérique et l'intégration.

Est élu adjoint de quartier : M. Pascal PROVENT

3 – COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL : DETERMINATION DE QUATRE NOUVELLES COMMISSIONS EN SUBSTITUTION DES COMMISSIONS CREEES PAR DELIBERATION N°2 EN DATE DU 17 AVRIL 2014 ET DETERMINATION DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que la création, en 2014, de douze commissions rendait difficile leur tenue et propose aujourd'hui de réduire leur nombre à quatre. Chaque commission comportera un membre de chaque groupe d'opposition afin de garantir la représentation pluraliste des groupes politiques du Conseil municipal.

Ces commissions auront vocation à se réunir systématiquement quinze jours avant chaque conseil municipal.

Monsieur COLONEAUX demande une précision sur la décision du Conseil d'Etat à laquelle il est fait référence dans cette délibération.

Il souhaite que le nombre de membres soit porté à 11 dans certaines commissions afin que l'ensemble des élus de son groupe politique puissent siéger au sein des commissions nouvellement créées.

Madame HEILBRONN rappelle que les commissions existantes n'avaient pas fonctionné et se réjouit de cette nouvelle proposition. Toutefois, elle regrette que la commission finance ne soit plus ouverte à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions municipales se sont peu réunies sous l'ancienne mandature. Il rappelle qu'aucun élu n'est exclu des commissions et que tous les élus qui le souhaitent peuvent y assister en dehors des membres de droit. Les commissions sont ouvertes à l'ensemble des membres du conseil, ce qui est rappelé dans le règlement intérieur.

En ce sens, l'ensemble des élus pourront participer à la commission des finances lors du débat d'orientation budgétaire, le compte administratif ou le vote du budget. L'horaire de la commission sera adapté à cet effet. Ce principe vaut également pour les autres commissions selon la nature des sujets abordés.

Monsieur COLONEAUX accueille positivement la proposition que les élus puissent assister à n'importe quelle commission mais il rappelle également que le nombre par commission pouvait être fixé à 11 et ne comprend pas bien cette volonté de ne pas vouloir le faire. Il y aura donc deux élus de l'opposition qui ne participeront pas aux travaux préparatoires.

Monsieur le Maire précise que chaque élu de l'opposition aura sa place dans la commission à laquelle il choisira de siéger et que chaque groupe politique est représenté sur la base du système de pondération proposé.

LE CONSEIL,

FIXE les quatre commissions permanentes du Conseil municipal.

Résultat des votes :

POUR	30
CONTRE	6 (Divers gauches)
ABSTENTION	3 (Socialistes)

4 – COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL : DESIGNATION DES MEMBRES

Le groupe politique «Gauches militantes, citoyennes et écologiques » décide de ne pas présenter de candidats lors de cette séance au regard des remarques formulées à l'occasion du point précédent.

Le Conseil décide de procéder à mains levée pour la désignation des membres de chacune des commissions précitées au regard des listes présentées.

Sont élus pour siéger à la commission Finances : Fernand BERSON, Bernard DUPIN, Aurélie RAPICAULT, Michaël MARTIAL, Patricia FIFI, Pierre BONHOMME, Dominique SERVANTON, Fabienne HEILBRONN avec 30 VOIX POUR

Sont élus pour siéger à la commission Développement : Daniel AUBERT, Clément DECROUY, Daniel PIGEON-ANGELINI, Jocelyn LEPELLETIER, Pascal PROVENT, Moncef BEN YAROU, Luc PEYRE, Fabienne HEILBRONN avec 30 VOIX POUR

Sont élus pour siéger à la commission Politique de la Ville, Education et Solidarité : Anne-Laurence DELAULE, Karen CHAFFIN, Françoise SOURD, Katherine GAVRIL, Elodie LEMAITRE, Laure HUBERT, Diane SCEMAMA, Patrick ANDROLUS, Abdoulaye BATHILY avec 30 VOIX POUR

Sont élus pour siéger à la commission Animation : Mélanie NOWAK, Pascal LESSELINGUE, Gaëlle CREPIN, Jean-Claude ROY, Marine RENAVAND, Jacqueline STAPHORST, Myriam SEDDIKI, Yannick PIAU avec 30 VOIX POUR

5 – CONSEIL MUNICIPAL : MODIFICATION DE REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Monsieur le Maire indique qu'il y a une version modifiée de ce règlement sur table qui reprend un certain nombre de modifications qui avaient été suggérées par les différents groupes en sus des amendements portés au document.

Ce règlement a vocation à reprendre chaque temps fort de la vie du conseil municipal et rappeler l'ensemble des dispositions légales applicables ainsi que leurs modalités d'application spécifiques à L'Haÿ-les-Roses.

De nouvelles dispositions ont notamment été prises concernant l'organisation des débats, l'enregistrement des séances et la volonté d'avancer vers un processus de dématérialisation des instances.

Madame COITOUX regrette que certains amendements proposés par l'opposition n'aient pas été pris en compte, notamment sur le temps de parole et sur le fait d'ajourner ce point afin de constituer un groupe de travail pour étude de ce dossier. Elle précise que son groupe s'abstiendra sur ce point.

Madame HEILBRONN souligne que sous le prétexte d'une plus grande rigueur et d'efficacité se cache en réalité une restriction méthodique des droits de l'opposition. Elle considère que les dispositions de ce texte sont illégales et le Maire se doit d'être le garant des droits de l'opposition sur sa commune. Le groupe socialistes votera contre ce règlement.

Monsieur le Maire conteste fermement les allégations de Madame HEILBRONN qui en outre, remettent en cause la probité des services de la mairie qui ont porté toute leur attention à l'élaboration de ce règlement.

Monsieur COILBAULT salue le travail qui a été réalisé par les services. Aussi tel qu'est élaboré ce règlement. Il préconise toutefois de ne pas maintenir les articles du CGCT qui en alourdissent son contenu.

Concernant le sujet des questions orales, l'opposition demande une clarification de l'article proposé.

Le Maire rappelle qu'il est toutefois possible 48 heures avant la séance du Conseil de solliciter le Cabinet du Maire sur une question que les souhaiteraient inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal.

Monsieur le Maire confirme la volonté d'encadrer les débats afin de respecter un temps de parole tout en laissant chacun s'exprimer.

Résultat des votes :

POUR	30
CONTRE	3 (Socialistes)
ABSTENTION	6 (Divers gauches)

6 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE RECOURS A L'EMPRUNT ET DE GESTION DE LA DETTE

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Monsieur le Maire demande au Conseil de lui donner délégation pendant la durée du mandat pour recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement et gérer la dette active, pratique courante au sein des exécutifs des collectivités locales. Il précise que cette délégation n'est donnée que dans le cadre des crédits notés chaque année au budget par le Conseil municipal.

Résultat des votes :

POUR	30
ABSTENTION	9 (Opposition)

7 – PREFINANCEMENT DU FCTVA 2015 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 344 178 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Madame COITOUX demande s'il est possible de présenter en commission des finances un état de la dette.

Monsieur le Maire confirme l'inscription de ce point à l'occasion d'une prochaine commission des Finances.

Le Conseil approuve à **L'UNANIMITÉ**

8 – INDEMNITE VERSEE AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2015

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Au vu de l'importante baisse des ressources de la collectivité, notamment la baisse des dotations versées par l'Etat, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas verser cette indemnité à Monsieur COMBESCOT Comptable public de la Trésorerie de Cachan pour l'année 2015.

Monsieur le Maire indique qu'il a fait un courrier au Trésorier en lui expliquant les causes de cette suppression.

Monsieur COILBAULT précise qu'il y a des liens étroits entre l'ordonnateur et le comptable. Le non versement de cette indemnité pénalise injustement un fonctionnaire d'Etat dont les effectifs ont diminué considérablement.

Monsieur le Maire ne remet pas en cause la qualité du travail du Trésorier et précise que cette décision n'est guidée principalement que par le contexte drastique de baisse des ressources de la collectivité.

Monsieur COLONEAUX souligne que le fait de prendre la même décision que d'autres communes n'empêche pas d'avoir un regard spécifique. Le Trésorier travaille aussi avec beaucoup de difficultés comme les autres fonctionnaires.

Madame HEILBRONN précise que la Trésorerie est en cours de mutation et qu'il faut peut-être l'aider. Elle rappelle que le comptable public est responsable de ses deniers et que ce n'est pas une petite responsabilité.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une économie de 4000 € qui permet de maintenir des actions en direction des L'Hayssiens. Il indique, par ailleurs, que le Trésorier est un partenaire de la collectivité et que cette décision n'est pas obligatoirement définitive à l'échelle du mandat.

Résultat des votes :

POUR	30
CONTRE	9 (Opposition)

9 – ADOPTION DU RAPPORT DU 17 JUIN 2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA CLECT ET A LA REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Monsieur le Maire précise que le nouveau montant de l'attribution de compensation pour la ville de L'Hay-les-Roses s'élève à 3 461 880.00 €.

Le Conseil approuve à **L'UNANIMITÉ**

10 – RESILIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA CAVB POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Monsieur le Maire explique que les services de l'urbanisme avaient déjà l'habitude de préparer l'intégralité de l'instruction avant de la transférer à la communauté d'agglomération puisqu'ils accueillent le public en mairie.

La CAVB n'accueillant pas le public et afin de diminuer les délais d'instruction, il s'agit de récupérer l'intégralité de l'instruction au sein des services de la commune.

Madame PIAU signale que cette demande avait été formulée il y a presque trois ans et qu'ils sont contents que ce travail aboutisse et que le groupe socialiste va voter pour.

Le Conseil approuve à **L'UNANIMITÉ**

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Depuis la signature de la convention de portage foncier entre la ville et le SAF'94 le 29 septembre 2004, la ville projette de réaliser au 17 rue des Tournelles une opération immobilière tendant à développer l'offre résidentielle tout en préservant les formes urbaines existantes sur l'axe de la rue des Tournelles

Ce projet a été confirmé par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) débattu lors de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2015.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce projet depuis 2004, l'association du Roman Populaire a utilisé temporairement les locaux, qui sont à ce jour libres de toute occupation.

La ville est devenue propriétaire du bien depuis son rachat au SAF'94 le 15 juillet 2014 par délibération du conseil municipal en date du 26/06/2014 pour un montant de 524 036,54 euros. Elle envisage de le céder dans un souci de revaloriser le foncier bâti communal d'une part et dans la perspective de dégager des marges de manœuvre budgétaires d'autre part.

Conformément à la réglementation, en vue de céder le bâtiment, il est nécessaire préalablement de le déclasser et de procéder en amont à sa désaffectation.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation du bien situé 17 rue des Tournelles à L'Haÿ-les-Roses, et d'approuver son déclassement du domaine public.

Madame BERLINE précise qu'elle est attachée au principe inaliénable du domaine public et qu'elle votera contre. Elle souhaite que la ville reste propriétaire de ce bien.

Monsieur COLONEAUX pose la question de savoir quel projet d'aménagement a été conçu. Concernant les questions de sécurité, où en est l'enquête sur la présence d'amiante. Il souhaite savoir qui a organisé le déménagement de la maison du roman populaire et quel est le devenir des collections.

Monsieur le Maire précise que les agents de la bibliothèque municipale ont inventorié l'ensemble des livres dont une partie ont été intégrés au fonds de la bibliothèque municipale, l'autre partie ayant été stockée et laissée à la disposition de l'association dans un local municipal.

Madame HEILBRONN souhaiterait savoir pourquoi il y a urgence de passer cette délibération.

Monsieur le Maire répond qu'au regard des finances dont l'équipe municipale a hérité, la Ville n'a pas les moyens de conserver ces parcelles en fonds propres et de réhabiliter le bâtiment en l'état.

Il précise que concernant le projet il serait construit une opération à échelle raisonnable d'une vingtaine de logements, dans le respect absolu des caractéristiques architecturales de la rue des Tournelles.

Résultat des votes :

POUR 30

12 – CONVENTION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC PAUL HOCHART : AVENANT N° 1**Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN**

Par délibération du Conseil municipal du 22 juin 2007, la commune a confié l'aménagement de cette ZAC à la SADEV 94.

La municipalité souhaite réorienter le programme de la ZAC en privilégiant notamment l'accueil d'un groupe scolaire au cœur de ce quartier et en réaffirmant la vocation économique des bâtiments à édifier en front de RD7.

Afin d'étudier la possibilité de prendre en compte ces nouvelles orientations, la commune et la SADEV se sont entendus pour prolonger de 6 mois la concession d'aménagement.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Madame BERLINE rappelle qu'en décembre 2011 le conseil municipal a pris à la quasi unanimité la décision de transformer ce quartier en éco quartier. Elle souhaiterait savoir si l'objectif est maintenu.

Monsieur le Maire confirme que la collectivité s'inscrit dans cette démarche tout en rappelant la nécessité de dégager une vision d'un quartier à vivre avec une mixité fonctionnelle qui permette d'accueillir du commerce de proximité, et du développement économique.

Monsieur BATHILY demande des informations sur la mise en place des conseils citoyens sur les quartiers de Lallier et du Jardin Parisien.

Monsieur le Maire précise que l'organisation des conseils citoyens sera engagée avant la fin de l'année.

Le Conseil approuve à **L'UNANIMITÉ**

13 – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) : APPROBATION DU PROGRAMME**Rapporteur : Monsieur Jocelyn LEPELLETIER**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers, quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

Face au retard accumulé et au constat partagé que l'échéance de 2015 devenait un objectif irréaliste pour de nombreux gestionnaires, le législateur a prévu la mise en place d'un dispositif d'exception, les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de L'Hay-les-Roses a été élaboré en lien étroit avec les acteurs locaux, et a fait l'objet d'échanges et de débats au sein de la commission communale d'accessibilité et de handicap.

L'estimatif global des travaux s'élève à plus de deux millions d'euros, à réaliser sur les neufs années à venir.

Les grands principes retenus sont les suivants :

- définir l'enveloppe annuelle des travaux d'environ 250 000 €
- établir un programme pluriannuel d'investissement

Madame BERLINE pose la question de l'accessibilité des trottoirs.

Monsieur le Maire confirme qu'un plan d'accessibilité de la voirie communale sera élaboré en ce sens.

Madame HEILBRONN précise que cette délibération est effectivement un exercice obligatoire puisque comme beaucoup d'autres communes la Ville n'a pas mis en œuvre les dispositions adéquates dans les délais impartis par la loi. C'est un exercice qui a le mérite de montrer l'étendue de la tâche qui reste à faire.

Le Conseil approuve à **L'UNANIMITÉ**

14 – CONVENTION CADRE FIXANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LES ORGANISATEURS DE BROCANTES ET DE VIDE-GRENIERS

Rapporteur : Monsieur Clément DECROUY

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver le projet de convention-cadre,
- de l'autoriser à la signer, ainsi que les règlements particuliers.

Le Conseil approuve à **L'UNANIMITÉ**

15 – REGLEMENT INTERIEUR DU RAM : APPROBATION

Rapporteur : Madame Karen CHAFFIN

Le Relais Assistantes Maternelles (Ram) a ouvert ses portes en janvier 2015.

La responsable du Ram a mis en place un règlement de fonctionnement qui détaille concrètement la mise en place et l'organisation de ces différentes missions.

Madame COITOUX s'étonne que les élus de l'opposition n'aient pas été invités à l'inauguration de ce RAM.

Madame HEILBRONN propose que l'on précise l'autorisation du droit à l'image en ce qui concerne les enfants et signale que ce service public était extrêmement attendu.

Madame CHAFFIN précise que les photos prises sont uniquement remises aux parents par les assistantes maternelles.

Monsieur le Maire précise qu'il y a maintenant 3 éducatrices de jeunes enfants qui permettent une continuité du service.

Le Conseil approuve à **L'UNANIMITÉ**

16 – CONVENTIONS CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET DE MISE A DISPOSITION DE SALLES EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Rapporteur : Madame Mélanie NOWAK

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de L'Hay-les-Roses fait l'objet, chaque année, d'une convention de partenariat qui définit les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Afin d'éviter la lourdeur administrative liée à une délibération spécifique pour chacune des conventions, il est proposé au Conseil municipal de donner délégation au Maire de signer ces conventions d'objectifs et de moyens et de mise à disposition de salles,

Monsieur COILBAULT signale qu'il n'a pas d'opposition de principe mais il propose un amendement à l'article « dès lors que ces conventions ne comportent pas de modifications substantielles » de façon à ce que le conseil municipal en soit informé lors de modifications par rapport à la convention cadre.

Monsieur COLONEAUX précise qu'il y a une proposition de convention cadre pour laquelle il est d'accord mais il manque un élément dans la délibération car il est donné délégation au Maire pour signer tout type de convention. Il n'y a pas de référence à la convention cadre dans la délibération et dans les articles. L'opposition souhaite un amendement qui permette de se référer à la convention cadre.

Monsieur le Maire précise que cet amendement sera intégré.

Le Conseil approuve à **L'UNANIMITÉ**

17 – ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN : FIXATION DU TARIF APPLICABLE DANS LE CADRE DES MATINEES SCOLAIRES

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

La Ville a décidé, en partenariat avec l'Education nationale, d'accueillir le jeune public scolaire dans le cadre de la programmation spécifique à l'Espace Culturel Dispan de Floran.

Un tarif de 3,80€ est proposé pour que les enfants des écoles élémentaires bénéficient d'un spectacle à l'Auditorium dans le cadre d'une programmation "jeune public".

Le tarif appliqué pour ces spectacles est identique à celui pratiqué par les écoles pour les différentes sorties culturelles.

Madame HEILBRONN trouve l'initiative intéressante et demande à ce qu'il y ait une tarification dégressive en fonction du quotient familial afin qu'aucun enfant ne se trouve exclu des spectacles proposés.

Elle demande également si cette tarification s'applique au spectacle de Noël qui était jusqu'à présent gratuit pour les enfants de la commune.

Monsieur le Maire explique que le spectacle de Noël ne rentre pas en compte, qu'il s'agit de fixer un tarif pour cette nouvelle prestation qui n'existait pas au préalable. Les écoles ont déjà des dispositifs qui permettent d'aider les familles qui hésiteraient à inscrire l'enfant.

Madame GEYL précise que son groupe est favorable à cette délibération et qu'effectivement le tarif de 3.80 € a été fixé par les écoles et paraît raisonnable même si on peut toujours imaginer une dégressivité.

Le Conseil approuve à **L'UNANIMITÉ**

18 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN POUR LA SAISON 2015/2016

Rapporteur : Madame Mélanie NOWAK

LE CONSEIL, à L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise à disposition gracieuse de l'Espace Culturel Dispan de Floran sis, 11 rue des Jardins - 94240 L'Haÿ-les-Roses, au profit des associations susvisées.

19 – CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA CAVB POUR LA MUTUALISATION DU SERVICE ENTRETIEN MENAGER DU CINEMA LA TOURNELLE

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Monsieur le Maire propose donc au Conseil,

- d'approuver ladite convention,
- de l'autoriser à la signer.

Le Conseil approuve à **L'UNANIMITÉ**

20 – ENTRETIEN PROFESSIONNEL : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le personnel communal a été noté jusqu'au 31 décembre 2014.

Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 abroge les termes du décret n° 86-473 du 14 mars 1986 relatif aux conditions générales de notation des fonctionnaires, en instituant un dispositif d'évaluation plus dynamique. L'entretien professionnel est un outil de management, plus adapté qui se concentre davantage sur le travail de chaque agent et sur ses compétences. Cette procédure place l'évaluation au cœur du dispositif de reconnaissance des agents.

Monsieur COILBAULT demande quel est le statut de cet entretien pour les agents non titulaires. Ne bénéficiant ni d'avancement d'échelon, ni d'avancement de grade, et pas nécessairement de régime indemnitaire, quelle est donc la finalité réelle de cet entretien pour les non titulaires ?

Il indique en outre que les collectivités peuvent utiliser un dispositif particulier d'accès au corps et au cadre d'emploi de la fonction publique sous condition d'ancienneté de service aux agents recrutés pour occuper un emploi permanent de l'administration en CDI et CDD.

Il souhaite savoir quelle est la politique du Maire à ce jour.

Monsieur le Maire précise que la mise en place de l'entretien professionnel constitue une avancée pour le personnel titulaire, et permet un meilleur dialogue entre la hiérarchie et les agents. Il permettra également de renforcer la construction du plan de formation des agents. Il s'agit, en outre, aussi pour les agents non titulaires d'avoir une équité de traitement et des conditions d'évaluation identiques aux agents titulaires même si les règles d'évolution de carrières diffèrent sur le plan statutaire.

Monsieur RYSER attire l'attention sur le fait que les cadres doivent être formés pour mener ce type d'entretien.

Monsieur le Maire précise que les agents peuvent aussi faire appel aux représentants du personnel en cas de difficultés, lesquelles seront entendues.

DONT ACTE

21 – CAISSE DES ECOLES : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Depuis le 1^{er} novembre 2009, un agent communal titulaire du grade de rédacteur est mis à disposition de la Caisse des Ecoles pour y exercer les fonctions de coordonnateur du Programme de Réussite Educative.

Il convient de prendre acte du renouvellement de la mise à disposition datant du 1^{er} novembre 2012 à compter du 1^{er} novembre 2015 et ce pour une durée de 3 ans.

DONT ACTE

22 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil approuve à **L'UNANIMITÉ**

Questions diverses :

Question du groupe Socialistes, Républicains et Citoyens :

Le groupe rappelle avoir interpellé le Maire, dans un courrier adressé le 9 septembre 2015 concernant le sort des réfugiés et la nécessité pour L'Hay-les-Roses d'agir.

Il demande la mise en œuvre d'une ou de plusieurs actions partagées sur le territoire de L'Hay-les-Roses, notamment en matière de proposition d'hébergement.

Monsieur le Maire répond que ces personnes arrivant sur le territoire français, il est important d'en prendre acte et d'agir avec humanité. Il précise qu'il existe un CADA (Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile) sur la ville de L'Haÿ-les-Roses qui accueille 90 personnes et qui a vocation à être un acteur important en matière d'accueil des réfugiés dans les semaines et les mois à venir.

En outre, il rappelle que la Ville soutient des associations qui s'occupent de l'accueil des migrants en les hébergeant ou en les accompagnants financièrement, comme le font la ligue des droits de l'homme et de la Croix-Rouge.

Concernant l'hébergement, la demande a été faite aux services de la Ville mais force est de constater qu'il n'y a pas à disposition de la Ville des solutions qui permettent d'accueillir dans de bonnes conditions des familles.

Madame COITOUX précise qu'il y a deux difficultés que rencontre le CADA et qui n'ont pas été évoquées, la demande de conserver le quotient familial H afin que les enfants puissent terminer leur année scolaire et se réinscrire quand ils ont quitté le CADA. Le CADA a également de grosses difficultés à orienter les familles sur les cours de français de la Maison pour Tous de Chevilly-Larue car la ville de L'Haÿ-les-Roses visiblement ne subventionne plus cette association.

Monsieur le Maire précise que les cours dispensés n'étaient plus adaptés et ne répondaient plus aux exigences d'accompagnement souhaitées.

Madame SOURD précise qu'en ce qui concerne le maintien des quotients H sur la ville, cette question est étudiée en commission d'aides facultatives du CCAS.

Question du groupe Gauches militants, citoyens et écologiques :

Le groupe souhaite connaître les suites données à l'engagement pris lors d'un précédent Conseil municipal quant à l'embauche de jeunes pour le service civiques ?

Monsieur le Maire rappelle que le service civique est un engagement de jeunes volontaires pour une période de six à douze mois qui permet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation.

Il précise qu'il faut avancer sur les recherches de financements avant de proposer une délibération au conseil municipal.

Pour la question plus globale des contrats aidés, Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà créé un certain nombre d'emploi d'avenir et de contrats d'accompagnement à l'emploi.

Question du groupe Socialistes, Républicains et Citoyens :

Le groupe souhaite des précisions concernant les conditions d'armement de la Police Municipale.

Monsieur le Maire rappelle que les agents seront équipés à ce jour, de générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes, lesquels ont été reclassés en catégorie B et de bâtons télescopiques.

Monsieur COLONEAUX demande que le Maire confirme l'engagement de ne pas armer différemment la Police Municipale.

Monsieur le Maire rappelle que l'actuel règlement intérieur de la Police Municipale ne fait pas mention d'un autre armement que celui évoqué et que toute modification sera soumise à l'avis du Conseil municipal.

Question du groupe Socialistes, Républicains et Citoyens :

Le groupe demande ce qui justifie le décalage du calendrier relatif à la tenue d'une seconde réunion publique sur le PLU en septembre 2015 et quel est le calendrier recalé pour la révision du PLU de la commune.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion publique aura lieu le 14 octobre 2015. Il n'y a pas d'incidence sur le calendrier général qui prévoit l'approbation du PLU au printemps 2016.

VŒU déposé par le Groupe « Gauches, militants, citoyens et écologiques »

Le groupe indique que deux initiatives les préoccupent vivement sur la question du maintien de la Maison du Roman Populaire : la décision de transférer la bibliothèque Georges Sand vers le centre ville, sans avoir au préalable étudié les conditions techniques, sociales et financières de son maintien dans un quartier populaire, ainsi que la fermeture de la Maison du Roman Populaire sur laquelle porte ce vœu.

Monsieur le Maire salue le travail qui a été réalisé à la fois par les agents qui travaillent au sein de cette structure et surtout les bénévoles. Il nous est imposé d'avoir une opération d'aménagement sur ce lieu.

Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de voir ce travail pérennisé en recherchant des solutions de relogement, l'occupation dans le lieu actuel ne pouvant être maintenue pour les raisons évoquées à de nombreuses reprises.

Il confirme son engagement à être présent aux côtés de l'association des amis du roman populaire pour leur permettre de trouver des financements et de poursuivre leur activité.

Il rappelle que la ville ne dispose pas d'un patrimoine permettant aujourd'hui de reloger la Maison du roman populaire et qu'aucune solution n'a été recherchée depuis de nombreuses années malgré l'occupation précaire du bâtiment situé rue des Tournelles.

Il indique que le vœu ne pourra pas être voté en l'état par la majorité et dans la rédaction telle que proposée.

Monsieur COILBAULT souhaite saluer le travail qui a été fait depuis longtemps sur cette maison. Il rappelle que cette maison du roman populaire est absolument originale, absolument unique et qu'elle fait parler d'elle y compris sur les ondes nationales. Il souhaite conserver ce service public en trouvant des locaux et en sollicitant, par exemple, les bailleurs locaux.

Monsieur COLONEAUX rappelle la valeur historique de ce lieu et qu'il faut sauvegarder ce service public.

Monsieur le Maire précise qu'il acte que ce vœu ne sera pas soumis au vote et qu'il sera possible d'y revenir dans les prochaines commissions à condition de travailler collectivement à une rédaction partagée par l'ensemble des Groupes et qui tienne compte de l'ensemble des éléments de contexte.

A 23h40, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.